



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aménagement du littoral

Question écrite n° 46653

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la protection du littoral français. Il souhaiterait savoir s'il entend créer un Conseil national du littoral sur le modèle du Conseil national de la montagne, afin de permettre aux élus d'impulser une politique ambitieuse pour le littoral.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, en cours d'examen par le Parlement, prévoit la création d'un conseil national du littoral. Cette création a été adoptée par l'Assemblée nationale et a été confirmée par le Sénat. Le Gouvernement soutient la mise en place de ce conseil national, qui sera composé d'élus représentant le Parlement et les collectivités territoriales des façades maritimes ainsi que de représentants des milieux socioprofessionnels, des établissements publics et de la société civile au fait des activités et des usages du littoral. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 14 septembre dernier a prévu de préparer, en concertation avec les acteurs locaux et nationaux, le décret qui précisera la composition et les missions du conseil national du littoral.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46653

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7086

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8862